

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 30673**

Intitulé

MASTER : MASTER Direction de projets ou Etablissements culturels

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Bretagne Occidentale - Brest	Président de l'Université de Bretagne Occidentale, Recteur chancelier de l'académie de Rennes, Université de Bretagne Occidentale - Brest

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle, 133 Musique, arts du spectacle

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Gestion et direction d'établissements culturels dans le domaine du spectacle vivant (publics, associatifs et privés)
 - Administration de compagnies
 - Conception et gestion d'événements culturels
 - Mise en œuvre de la politique culturelle d'une collectivité territoriale
 - Mobiliser ses connaissances de l'histoire des arts vivants aux 20ème et 21ème siècles (danse, théâtre, musique)
 - Maîtriser la conduite d'un projet artistique du concept à sa réalisation
 - Elaborer un plan de communication, des documents
 - Identifier et cibler les financements possibles
 - Concevoir des dossiers de demande de financement
 - Gérer les relations entre les salariés et les organismes sociaux du secteur culturel
 - Présenter et défendre le projet d'un artiste ou d'une compagnie
 - Maîtriser les principales notions du droit des contrats et du droit du travail ainsi que les statuts et les normes juridiques concernant les Etablissements Recevant du Public (ERP)
 - Mener ces différentes actions dans une langue étrangère
 - Maîtriser les bases de la comptabilité générale et de l'analyse financière afin de construire le budget de production d'un spectacle ou d'un événement culturel et d'en assurer le suivi budgétaire
- Compétences pré-professionnelles*
- Se situer dans un environnement socio-professionnel et interculturel, national et international, pour s'adapter et prendre des initiatives
 - Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs
 - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale
 - Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet
 - Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder
 - Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte
 - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique
- Compétences transversales*
- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes
 - Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
 - Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
 - Actualiser ses connaissances par une veille dans son domaine, en relation avec l'état de la recherche et l'évolution de la réglementation
 - Evaluer et s'autoévaluer dans une démarche qualité
 - S'adapter à différents contextes socio-professionnels et interculturels, nationaux et internationaux
 - Rédiger des cahiers des charges, des rapports, des synthèses et des bilans
 - Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, en français et dans au moins une langue étrangère, et dans un registre adapté à un public de spécialistes ou de non-spécialistes
 - Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information de manière adaptée ainsi que pour collaborer en interne et en externe

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

R - Arts, spectacle et activités récréatives

- O - Administration publique
- Directeur adjoint, administrateur, assistant de direction, ou secrétaire général d'établissement culturel
- Administrateur de production
- Chargé de production
- Chargé de programmation
- Responsable de la communication, des relations publiques
- Chargé de diffusion
- Chargé de médiation
- Directeur de projet
- Chargé de mission

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1302 : Production et administration spectacle, cinéma et audiovisuel

E1103 : Communication

K1404 : Mise en œuvre et pilotage de la politique des pouvoirs publics

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, projets et autres activités. Pour l'obtention du diplôme de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Enseignants + enseignants-chercheurs + professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002 au diplôme national de master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté d'habilitation n° 20171021 du 25 juillet 2017 relatif aux habilitations de l'université de Brest à délivrer les diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 publié au JO du 26 avril 2002 relatif à la validation des acquis et de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.univ-brest.fr/cap-avenir>

Autres sources d'information :

www.univ-brest.fr

[Université de Bretagne Occidentale - Brest](#)

Lieu(x) de certification :

Université de Bretagne Occidentale - Brest

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

UBO Brest ou Quimper ou Morlaix ou Rennes

Quimper : Pôle universitaire Pierre Jakez Helias

Historique de la certification :